

Bloque de Sylvain Dancause Autorité et éducation Journal de Québec

Le nombre d'agressions physiques et verbales contre le personnel scolaire est en hausse depuis quelques années. D'ailleurs, plusieurs enseignants dénoncent une banalisation de cette violence faite par des enfants ou des adolescents.

Mais il y a plus.

L'école fait également face à des parents de plus en plus violents : courriels haineux ou méprisants, utilisation des réseaux sociaux afin de dénigrer l'école, refus de se plier aux exigences du milieu, refus de collaborer, etc.

Vous avez déjà vu un enfant frapper ou mordre un policier ? Un adolescent cracher sur un juge ? Vous connaissez plusieurs adultes qui se présentent au poste de police ou au palais de justice dans l'optique d'envoyer paître le personnel ?

Devoir d'autorité

Selon la présidente de la CSQ, les enseignants ne disposent pas d'un devoir d'autorité : « Le personnel enseignant accompagne les élèves, il est un prolongement du rôle parental... »

Cette vision de l'enseignant, partagée par un grand nombre d'individus, est peut-être l'une des pistes à suivre afin d'expliquer la relation toxique que certains entretiennent avec l'école.

Et si la valorisation de notre profession passait, entre autres, par la reconnaissance de notre autorité ?

Je crois que ce sujet mérite que l'on s'y arrête un peu.

Ainsi, je vous suggère cette réflexion de Madame Suzanne-G. Chartrand et de Monsieur Fikry Rizk.

Éducation et autorité : quels liens ?

Suzanne-G. Chartrand, ex-enseignante au secondaire et professeure retraitée,
Fikry Rizk, ex-enseignant au secondaire,
membres de **Debout pour l'école !**

De tout temps, le mot *autorité* a fait partie du vocabulaire de l'éducation, qu'elle soit familiale (on parle d'autorité parentale) ou scolaire. Mais, dans le cadre de l'éducation obligatoire (et même des études supérieures), l'autorité de l'enseignant.e est souvent dévalorisée par les décideurs politiques et administratifs, et de plus en plus contestée, par des parents et, donc, par des apprenants. Pourtant, l'autorité est intrinsèque à l'instruction et à l'éducation. **Pourquoi le mot *autorité* fait-il peur ?**

Définissons-le pour pouvoir en discuter ? L'idée d'autorité a différentes dimensions : 1) la légitimité éthique d'agir d'un individu (ou d'une institution) sur autrui ; 2) une hiérarchie entre les humains dans certains contextes ; 3) la responsabilité sociale de

certain.e.s par rapport à d'autres ; 4) le pouvoir de coercition, symbolique ou non ; 5) le pouvoir de sanction.

À l'école comme ailleurs, les mots-clés du nouveau management public (clientèle, résultats, performance, optimisation, décodage de données, etc.) s'imposent. À l'obligation on substitue la permissivité ; à la discipline, l'expression des désirs de chacun.e ; au silence et à l'écoute, la spontanéité de la communication ; à la figure symbolique du maître, celle de l'« accompagnateur », alors qu'il doit agir comme un guide, un médiateur et un passeur culturel.

La mission civilisatrice du corps enseignant

L'enseignant.e fait partie d'une entité historique, c'est pourquoi le sociologue Émile Durkheim parlait du *corps enseignant*. Il ne s'agit pas d'un agrégat d'individualités, mais d'une entité qui a une histoire et une légitimité sociale liée à sa responsabilité : transmettre des savoirs constitués, légitimés par les autorités reconnues et faire en sorte que les élèves se les approprient. Il doit donc exercer un certain pouvoir sur ces derniers, qu'il ne fait évidemment pas qu'« accompagner », mais qu'il guide vers la connaissance et le développement de compétences spécifiques, dont celle d'apprendre à vivre en société.

Afin que l'institution scolaire puisse remplir sa mission, l'enseignant.e doit aussi établir un cadre disciplinaire dans sa classe et restreindre les libertés et désirs de chacun.e. Cela peut et doit se faire de façon explicite, sereine et non arbitraire. Ainsi, bon nombre d'enseignant.e.s du primaire établissent un code de vie dont ils justifient le bienfondé devant les élèves, et leurs parents. Chaque élève doit le respecter, sinon il y a une sanction – mais aujourd'hui, dans les écoles, on ne parle plus de « punition », mais de « conséquence » ! Le verbe *punir* est maintenant à l'index.

Pourquoi l'autorité exercée par l'enseignant.e dans sa classe serait-elle d'emblée synonyme de violence, d'humiliation, de domination ? Combien de fois avons-nous entendu dire par nos élèves et étudiant.e.s : « Vous êtes sévère, mais vous êtes juste et avec vous, on travaille et on apprend beaucoup. » Non seulement ils ne se plaignaient pas de nos exigences, mais ils nous en étaient reconnaissants. Reconnaître l'autorité du corps enseignant, voilà une façon concrète de revaloriser le travail enseignant.

Parents et enseignant.e.s : des rôles différents

Souvent, le refus épidermique de l'autorité chez plusieurs apprenants a pris naissance dans leur famille. En effet, combien de parents se refusent à interdire ou, s'ils le font, se gardent bien de punir leurs enfants qui transgressent leurs règles ! Il est évident que les parents ont un rôle d'éducateurs et que celui-ci, exercé avec amour et bienveillance, implique que l'enfant, dès son plus jeune âge, soit placé aussi devant des contraintes et des interdits. Il y a donc des points communs entre le parent et l'enseignant.e.

Cependant, l'autorité de ce dernier est différente de celle du parent et l'école comme institution permet même un saut qualitatif sur le plan du développement de l'enfant : **non, l'école n'est pas la continuité de la famille** ; c'est une autre institution avec une autre mission, celle de contribuer au développement de l'enfant grâce à la transmission de savoirs et savoir-faire constitués et légitimés.

Sans la reconnaissance de la nécessaire autorité de l'enseignant.e l'instruction et l'éducation, missions fondatrices du système scolaire, deviennent impossibles ou sérieusement en péril.

Reconnaître l'autorité de l'enseignant au 21^e siècle s'accompagne de la reconnaissance du rôle de l'élève, ce qui entraîne une compréhension plus nuancée du rôle de la personne en autorité.